



Charte des Officiels Informations diverses

**Destinataires : Ligues Régionales et Comités
Départementaux**

Nombre de pièces jointes : 1

- Information
 Diffusion vers : Clubs
 Echéance de réponse :

Nous arrivons à une période de la saison où les clubs souhaitent un point précis sur leur situation vis-à-vis de la Charte des Officiels. Ci-après quelques actions à mettre en place et des informations à leur communiquer.

Actions à consolider par les Comités Départementaux :

- Enregistrement dans FBI de toutes les Ecoles d'Arbitrage de Niveau 2
- Enregistrement dans FBI de tous les arbitres reçus à l'examen départemental
- Positionnement comme « officiel club » tout « officiel club en formation » ayant été enregistré sur 5 rencontres
- Enregistrement annuel des formateurs labellisés à réception de la justification des 10 heures forfaitaires d'actions de formation au moyen de leur rapport d'activité annuel à fournir avant le 15 mai 2016 (la période d'activité s'étend du 16 mai 2015 au 15 mai 2016)

Action à consolider par les Comités Départementaux ou Ligues Régionales, avant le 30 juin :

- Enregistrement de tous les OTM Club Recevant sur les rencontres de Championnat de France

Point de situation sur les fonctionnalités FBI associées à la Charte des Officiels :

- La valorisation des officiels clubs est déclenchée si 5 rencontres enregistrées en tant qu'officiel club (correspond aux 10 rencontres réparties en 5 rencontres comme officiel club en formation et 5 rencontres comme officiel club)
- L'enregistrement des officiels club sur une rencontre est possible jusqu'à ce que l'organisateur (Ligue ou Comité) valide la rencontre dans FBI.
- Les clubs ont jusqu'au 30 juin pour valoriser les actions de leurs officiels. Le décompte final des crédits de points sera arrêté à cette date.

Guide Club :

- En pièce jointe nous proposons un Guide Club qui regroupe toutes les informations permettant à un club de connaître très précisément sa situation vis-à-vis de la Charte des Officiels

La FFBB reste à disposition des clubs, des Comités et des Ligues, via deux adresses génériques :

- assistancebiv2@ffbb.com pour toute question relative à des calculs de crédits / débits dans FBI
- chartedesofficiels@ffbb.com pour toute question relative aux principes de la Charte des Officiels

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
J.M. ANDRE Groupe Métier FBI	S. DIOT Directeur du Pôle Territoires	Th. BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2016-04-02 Charte des Officiels – Infos V3 TBE	